

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

OBJET / GAIA : ALSH : mise en place dispositif passeport citoyen – bourse communale BAFA.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urrutty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, adjointes, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

La commune de Cambo-les-Bains souhaite encourager l'engagement des jeunes dans l'animation et faciliter l'accès à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), dont le coût peut constituer un frein pour les familles.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place un dispositif « Passeport Citoyen – bourse communale BAFA » au profit de jeunes Camboards âgés de 16 à 25 ans, souhaitant s'inscrire dans un parcours de formation BAFA et s'engager au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune.

Le dispositif repose sur les principes suivants :

- Les bénéficiaires doivent être âgés de 16 à 25 ans et résider à Cambo-les-Bains,
- Ils suivent le parcours BAFA auprès de l'organisme de formation IFAC (session de formation générale – stage pratique – session d'approfondissement) dont le prix a été négocié à 550 €,

- La commune attribue une bourse communale d'un montant de 350 € par jeune, versée directement à l'organisme de formation, en complément de l'aide nationale de la CAF (environ 200 €), dans la limite de 10 bénéficiaires par an,
- En contrepartie, chaque jeune s'engage à effectuer 6 semaines au sein de l'ALSH de Cambo-les-Bains :
 - 3 semaines de stage pratique BAFA,
 - 3 semaines supplémentaires d'animation,
 - soit 5 semaines rémunérées et 1 semaine bénévole (non rémunérée).

Les candidats devront déposer un dossier complet (pièce d'identité, justificatif de domicile, CV, lettre de motivation, vaccinations, inscription BAFA, lettre d'engagement pour 6 semaines à l'ALSH...). Les dossiers seront examinés par un jury composé de l'élu(e) en charge de la jeunesse, du responsable du service Enfance-Jeunesse-Éducation et des directeurs de l'ALSH. Un suivi des jeunes sera assuré tout au long du dispositif. En cas de non-respect des engagements (formation non achevée, semaines non effectuées...), et sauf motif légitime dûment justifié, la commune pourra demander le remboursement de tout ou partie de la bourse.

Le Conseil municipal, où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE la mise en place, à compter de 2026, du dispositif « Passeport Citoyen – bourse communale BAFA » tel que présenté ci-dessus et dans le document annexé,

FIXE à 10 par année le nombre maximal de bénéficiaires de ce dispositif et le montant de la bourse communale à 350 € par jeune,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal, en section de fonctionnement, au chapitre et article adéquats.

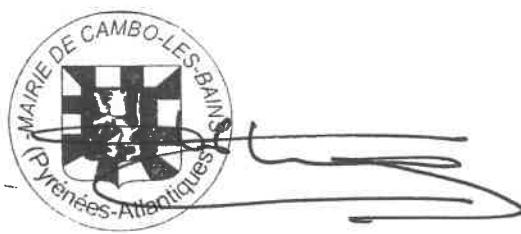
AUTORISE M. le Maire à signer tout document utile (lettres d'engagement, conventions avec l'organisme de formation, pièces administratives...) et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif « Passeport Citoyen – bourse communale BAFA ».

Se sont abstenus : M. Peio Etxeleku (avec pouvoir), M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Joana LACARRA
Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza